

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et nous le retourner à l'adresse postale : CES CPAM - 31093 Toulouse cedex 9

Lieu d'examen souhaité

☐ Toulouse ☐ Saint-Gaudens (uniquement le mercredi)

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ____/____/____

*Adresse

*Code postal ____ *Ville

*Téléphone _____ Portable _____

E-mail

*Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi
☐ Jeudi ☐ Vendredi

Dates impossibles du ____/____/____ Votre rendez-vous
au ____/____/____ vous sera confirmé
par courrier / par e-mail

Votre adresse postale ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du Centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

Mentions légales

Les informations recueillies sont traitées par la CPAM de la Haute-Garonne afin de gérer votre inscription à un rendez-vous au centre d'examens de santé.

Les données sont conservées pendant 1 mois.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification de vos données ainsi que votre droit d'opposition à leur traitement en adressant une demande écrite au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Les centres d'examens de santé près de chez vous

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ
12 place Saint-Étienne - Toulouse
Accueil : du lundi au vendredi

CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ
Rue Émile Zola - Saint-Gaudens
Accueil : mercredi matin uniquement

**Pour vous inscrire,
complétez le bulletin ci-contre
et retournez-le à l'adresse postale :**
CES CPAM - 31093 Toulouse cedex 9

> ou inscrivez-vous en ligne :
<https://www.cpam31.fr/ces/RDV/rdv.html>



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Centre d'examens de santé
Haute-Garonne

ET SI JE FAISAIS LE POINT SUR MA SANTÉ ?



EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Votre Centre d'examens de santé
vous invite à réaliser un examen de
prévention en santé pris en charge
à 100 % par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de
prévention en santé ».

ameli.fr

RENDEZ-VOUS PRÉVENTION JEUNE RETRAITÉ

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé ;
- > Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés ;
- > Bénéficier d'actions de dépistage ;
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

À qui s'adresse cette offre ?

- > Les assurés sociaux affiliés à la CPAM **du régime général et des sections locales, ainsi que leurs ayants droit** (dès l'âge de 8 ans). Pour les autres régimes, il convient de contacter sa caisse d'affiliation pour demander une éventuelle prise en charge.

À savoir

- > Les Centres d'examen de santé ne sont pas des centres de soins. Aucun soin ni ordonnance ne vous sera délivré lors de votre examen de prévention en santé. L'examen de santé n'est pas obligatoire.

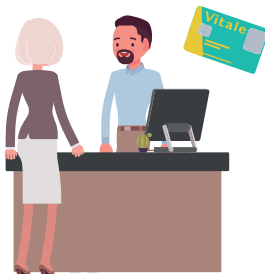


EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?



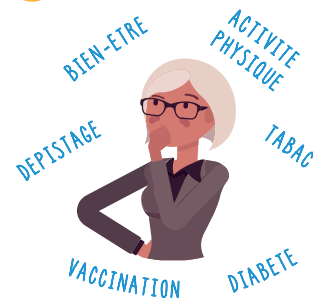
Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, Mon espace santé...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** au rendez-vous prévention jeune retraité : médecin traitant, programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP), atelier équilibre, tabacologue, accompagnement aux soins, service social...

5



Le **compte-rendu de votre rendez-vous prévention jeune retraité** vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.